

Société de Médecine du Travail Midi-Pyrénées

Carcassonne

Le 18 janvier 2019

Une démarche de convergence entamée en 2016



13 avril
2018



Coordination

Politique
d'agrément

CPOM cadre

Journée
pluridisciplinaire

Réflexion
réforme

Une volonté commune d'aller plus loin ensemble



Adhésion directe des services



Une démarche pro-active face au rapport Lecocq

Le rapport comporte
des éléments
pertinents

Nous devons être les
acteurs de notre avenir

Nous devons bâtir un
système qui réponde
aux attentes des
entreprises et de leurs
salariés

Nous sommes les
principaux acteurs de
la prévention

Nous ne pouvons plus
continuer comme
avant

Les chiffres de la
PRÉVENTION
en santé au travail

Occitanie



22 services
interprofessionnels
de santé au travail

1 300 000
salariés suivis

La santé au travail en Occitanie en 2017

1 300 000 salariés suivis tout au long de leur carrière



120 000 employeurs adhérents



82 % des entreprises ont moins de 11 salariés
et représentent **25 %** des salariés.

18 % des entreprises ont plus de 10 salariés
et représentent **75 %** des effectifs.



22 Services Interprofessionnels
de santé au travail,
répartis dans plus de **120** sites



1 300 collaborateurs en Santé Travail dont
510 médecins et infirmiers, **240** préventeurs
et **310** assistant(es) médicaux.



Des actions en prévention des risques
professionnels dans **22 000** entreprises

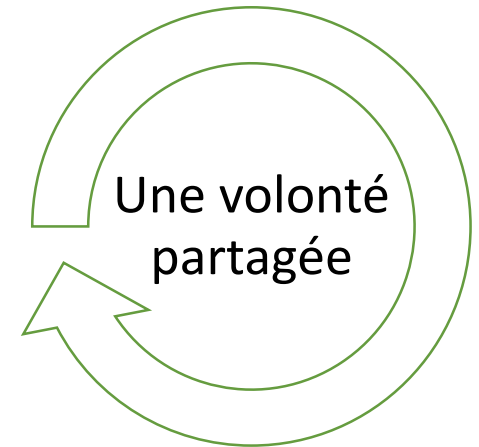


600 000 examens de santé



Propositions pour une mise en œuvre efficiente de la réforme Santé Travail

- Priorisation de la prévention primaire
- Simplification (Guichet unique)
- Proximité (Maintien du contact direct)
- Uniformisation (de l'offre prévention et des coûts)
- Pilotage (Mise en œuvre coordonnées du PST)
- Gouvernance adaptée (paritarisme et coopération de l'Etat et des acteurs de la prévention)



L'Etat ouvre la voie pour la refondation de notre système, c'est une chance dont nous devons nous saisir dans l'intérêt de nos adhérents.

Notre réflexion ne pourra ignorer les impacts sociaux induits qui devront être traités dans le cadre d'un management du changement de qualité.

Points d'unanimité *(Certaines modalités de mise en œuvre pratique restant à travailler)*

Accord pour la fixation de modalités de cotisations uniques

Accord pour que les SSTI de bassins soient le point d'entrée unique (notion de guichet unique)

Accord pour le choix d'un socle de services commun

Accord pour le choix d'un outil informatique commun

Accord pour la fixation de certaines règles au niveau régional (Union Régionale des SSTI)

Accord pour une gouvernance paritaire de l'Union Régionale des SSTI (avec présidence employeur)

Accord pour la mutualisation de certaines fonctions

Accord pour continuer le rapprochement des services de santé

Accord pour la fixation d'actions régionales par l'Union Régionale des SSTI (mise en œuvre du PST)

Accord pour une convergence des temps médicaux et de la politique RH

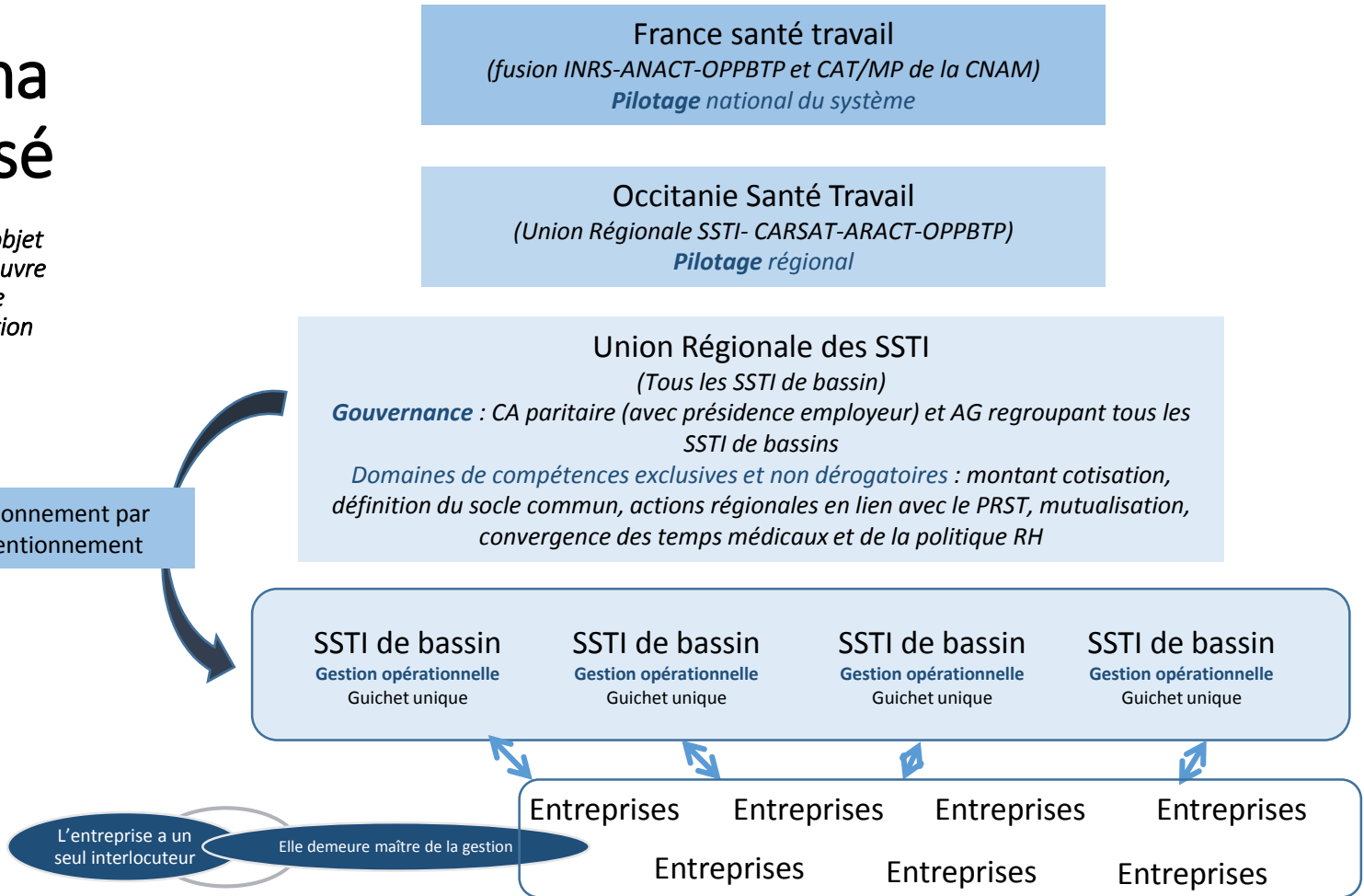
Accord pour un fonctionnement par conventionnement entre l'Union Régionale des SSTI et les SSTI

Schéma proposé

qui peut faire l'objet d'une mise en œuvre rapide à titre d'expérimentation

Fonctionnement par conventionnement

MSA et Services Autonomes peuvent-ils rester en dehors de ce pilotage ?



France Santé Travail

(CNAM-INRS-OPPBTB fusionnés ?)

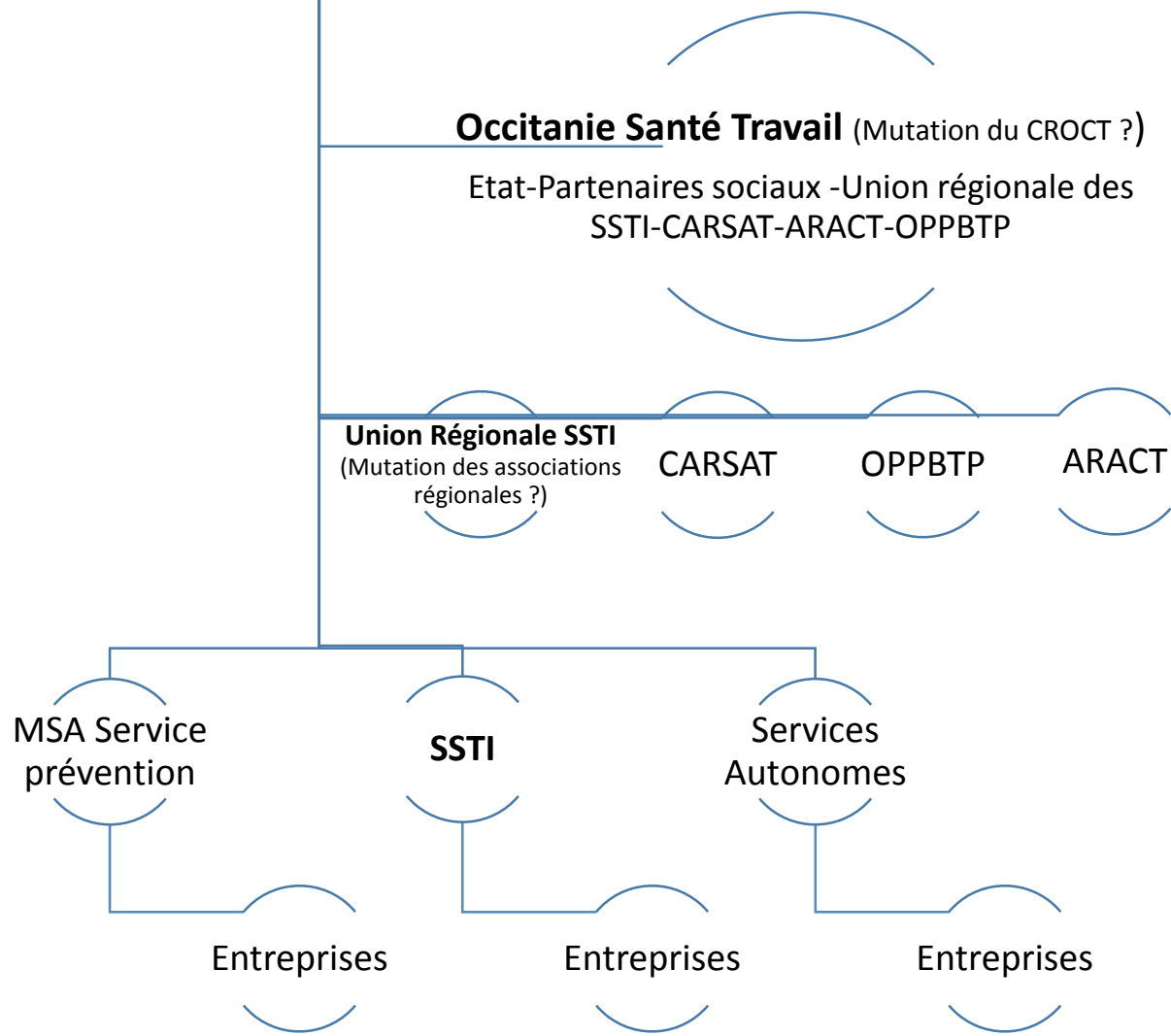


Schéma possible

**Pilotage Etat -
National et Régional**

France Santé Travail

(CNAM-INRS-OPPBTB fusionnés ?)

Occitanie Santé Travail (Mutation du CROCT ?)

Etat-Partenaires sociaux -Union régionale des SSTI-CARSAT-ARACT-OPPBTB

**Gouvernance paritaire
Et ressources prévention
régionales**

Union Régionale SSTI

CARSAT

OPPBTB

ARACT

**Gestion
opérationnelle**

MSA Service prévention

SSTI (gestion paritaire)

Services Autonomes

Entreprises

Salariés- Chefs d'entreprises -
IRP

Bénéficiaires

Entreprises

Salariés- Chefs d'entreprises -
IRP

Entreprises

Salariés- Chefs d'entreprises -
IRP

Schéma de
répartition des
rôles

COORDINATION
Si besoin

France Santé Travail

(CNAM-INRS-OPPBTB fusionnés ?)

Occitanie Santé Travail (Mutation du CROCT ?)

Etat-Partenaires sociaux - Union régionale des SSTI-CARSAT-ARACT-OPPBTB

Accès possible à des ressources régionales mutualisées

Union Régionale SSTI

CARSAT

OPPBTB

ARACT

Guichet unique de proximité (première analyse du besoin et orientation-accompagnement)

MSA Service prévention

SSTI (gestion paritaire)

Services Autonomes

Entreprises

Salariés- Chefs d'entreprises - IRP

Bénéficiaires

Entreprises

Salariés- Chefs d'entreprises - IRP

Entreprises

Salariés- Chefs d'entreprises - IRP

Schéma de simplification d'accès aux ressources